



## COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

Tél 04 72 76 01 01  
district@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 21 septembre 2020

**Membres présents :** JARRY Joël - CANNIZZARO Justin - CASELLES Guy - QUENEL André - COURBIS Andrea - BARBIER Alain



### **ELECTION DU COMITE DE DIRECTION DU DISTRICT DE LYON ET DU RHONE DE FOOTBALL**

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales accuse réception du mail de Monsieur Mahrez BENHADJ MOHAMED, tête de liste de la liste « Le District géré par les Clubs », envoyé le jeudi 17 septembre 2020 avec les pièces manquantes à sa candidature initiale lors du dépôt légal de candidature et demandant la révision de la décision de la Commission prise le lundi 14 septembre 2020.

- Attendu les éléments d'informations parus sur le PV 483 du 9 juillet 2020 et les Statuts du District de Lyon et du Rhône de Football Article 13,
- Attendu que tout candidat doit remplir à la date de déclaration de sa candidature les conditions d'éligibilité tant générales que particulières définies à l'Article 13 des Statuts du District de Lyon et du Rhône de Football,

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales confirme sa décision initiale et déclare irrecevable la candidature de Monsieur Mahrez BENHADJ MOHAMED, tête de liste de la liste « Le District géré par les Clubs ».